

QU'EST CE QU'UN CENTRE SOCIAL ET CULTUREL

C'est un **espace d'animation socio-culturelle**, ouvert à tou.te.s, avec une **vocation sociale**. C'est aussi un espace qui, avec le savoir-faire de l'**équipe salariée**, **permet aux habitant.es de contribuer à la vie de leur commune et de favoriser l'émergence de leur.s projet.s** : amélioration de leurs conditions de vie, développement de l'éducation et de l'expression culturelle, renforcement des solidarités, prévention et réduction des exclusions. La **collégiale** a elle aussi pour rôle d'être relais des habitant.e.s et de réfléchir aux modalités de leur **participation**.

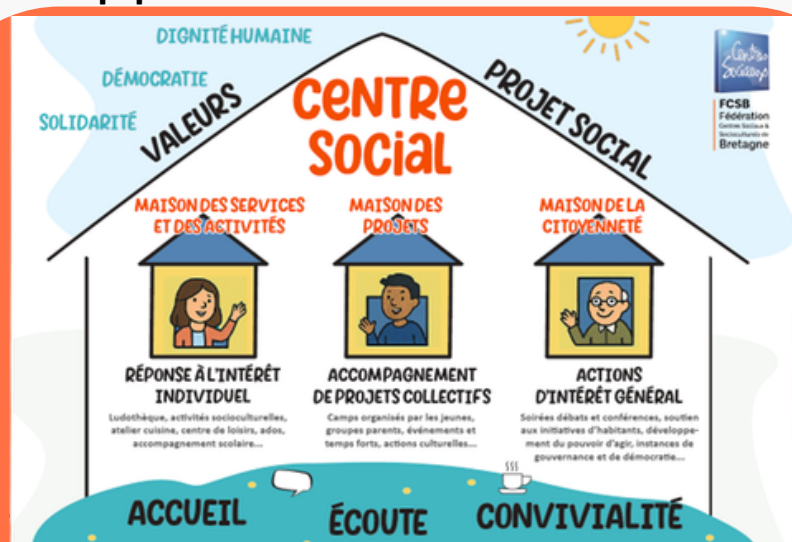
L'**agrément** par la Caisse d'Allocations Familiales, renouvelable tous les 4 ans sur la base du **projet social**, assure un cadre de fonctionnement et des financements.

Les centres sociaux se fondent sur les **valeurs de solidarité, dignité et démocratie**, s'affirmant comme des **acteurs de l'éducation populaire**.

REJOIGNEZ LA COLLEGIALE DE L'AFEL

FAITES-NOUS PART DE VOTRE
CANDIDATURE DÈS AUJOURD'HUI !

ELLE SERA VOTÉE LORS DE NOTRE PROCHAINE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 12 JUIN 2026



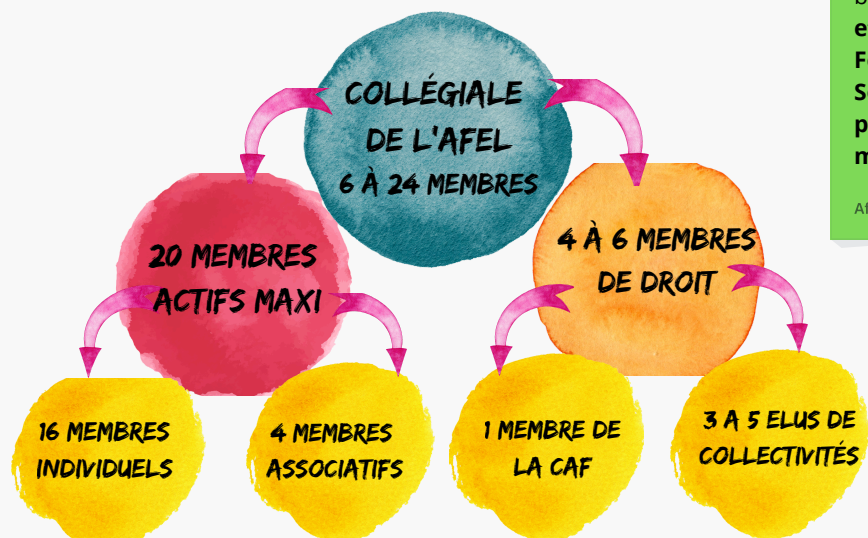
UNE COLLÉGIALE, QU'EST CE QUE C'EST ?

La collégiale est un **mode de gouvernance et de décision partagé** au sein de l'association, regroupant des bénévoles, des adhérents et parfois des représentants des différents pôles d'activités (familles, enfance, jeunesse, activités adultes). Dans une gouvernance collégiale, les décisions ne sont pas prises par une seule personne, mais par un **collectif** qui réfléchit ensemble à l'orientation et à la vie de l'association.

- La **collégiale élargie** est composée de membres actifs individuels et associatifs, et de membres de droit (CAF et élus). Elle élit ensuite une « **collégiale bureau** » composée de 6 à 8 membres, tous co-président.es et qui travaillent à fréquence régulière sur des thématiques selon les domaines d'intervention.

Les membres de la collégiale peuvent bénéficier de **formations et de l'appui de la Fédération des Centres Sociaux de Bretagne** pour les aider dans leurs missions.

Afel Centre-social



DEVENIR MEMBRE DE LA COLLÉGIALE, C'EST S'ENGAGER AU SERVICE D'UN COLLECTIF

La gouvernance collégiale s'appuie, dans toutes ses missions, sur une charte et les **valeurs fondatrices** d'éducation populaire, de solidarité, de participation active des habitants, et d'accueil de tous sans discrimination.

En **coopération avec la direction et l'équipe salariée de l'AFEL**, la collégiale s'implique les **domaines d'interventions** suivants :

Vie associative

Assurer la vitalité de la vie démocratique du centre social (réunions de collégiale, AG, place des bénévoles et des habitants...)

Pilotage budgétaire

en lien avec la direction du centre, la collégiale veille à l'équilibre budgétaire

Projet social et activités

Articulation avec l'équipe salariée sur les projets et la programmation du centre social, en lien avec les envies et besoins des habitant-e-s et le projet social.

Représentation

dans les relations avec les partenaires institutionnels financiers, stratégiques, et les élu-e-s locaux

Responsabilité employeur

Politique de rémunération, d'embauche, de formation

Fédéralisme

Défendre des positions communes, partager des valeurs, échanger des pratiques, participer à la vie du réseau.

Plus d'infos :
contacter les membres de la collégiale par mail
collegiale.afel35@gmail.com